



# Parc naturel régional du Doubs Horloger

18 rue du Couvent - 25 210 Les Fontenelles

Tél : 03 81 68 53 32

[www.parcdoubshorloger.fr](http://www.parcdoubshorloger.fr)

## **PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL du Jeudi 5 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le cinq décembre à dix-neuf heures,

Le conseil syndical du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Arcades de Pierrefontaine-les-Varans, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

**Date de convocation :** 28/11/2024

**Date d'affichage :** 28/11/2024

### **Etaient présents :**

Laure BOITEUX, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Michèle CACHOT-USUNIER, Hervé CAGNON, Thierry CARTIER, Dimitri COULOUVRAT, Anthony CUENOT, Kévin FADIN, Valentin GAUTHEY (S), Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Olivier MESNIER, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Corinne PARATTE, Roland PERROT, Daniel PRIEUR, Manuela RAMBAUD, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Charles SCHELLE, Franck VILLEMMAIN, Sébastien WOLFF.

### **Etaient absents excusés :**

Cédric BÔLE, Christine BOUQUIN, David CHATELAIN, Philippe CHOLET, Jean-Noël CUENOT, Pascal DUFFNER, Jocelyne ERNST, Lucine FAIVRE, Florian GAIFFE, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Pascal JACQUOT, Céline JEAMBRUN, Raphaël KRUCIEN, Lydie LAB, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Catherine MAUVAIS, Anthony MERIQUE, Christian MOREL, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Emmanuel SAULNIER, Hervé SIMONIN, Pierre VAUFREY, Marcelline VIPREY, Marielle WILCZAK.

### **Etaient absents :**

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Aurélie BESCHET, Françoise BEURET, Francis BILLOD-MOREL, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Patrick BOISSEININ, Martial BOURNEL-BOSSON, Justine BRIQUEZ, Benoit CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Olivier CLEMENCE, Pascal CLEMENCE, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jean-Philippe DA COSTA, Jean-Pierre DEVILLERS, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Lucienne HEMLER, Bénédicte HERARD, Christian HERARD, Thierry HOUSER, Bernard JACQUET, François JACQUOT, Christophe JANIN, Nicolas JUBIN, Christian MAUVAIS, Nicolas MARGUET, James MICHEL, Francine MISERE, Philippe MITTAG, Jean-Louis MOUGIN, Joëlle MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Denis NARBÉY, Sarah OEUVRARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Raphaël PEQUIGNOT, Vivien PERRET-GENTIL, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Laurent ROUSSET,

Pascal ROUGNON, Yves ROY, Fabien ROYER, Jean-Noël SAUNIER, Régis SOULET, Véronique TATU, Michel TROUILLOT, Gérard VAUCHIER, Marie-Josèphe VERMOT, Baptiste VILLEMIN, François VILLIER, Jérôme VOINET, Céline VUILLEMIN, Christelle VUILLEMIN, Jean-Luc VUILLEMIN, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Pierre-Jean WYCART.

**Ont donné pouvoir :**

Cédric BÔLE a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,  
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,  
David CHATELAIN a donné pouvoir à Thierry MOREL,  
Jean-Noël CUENOT a donné pouvoir à Elisabeth REDOUTEY,  
Lucine FAIVRE a donné pouvoir à Valentin GAUTHEY (S),  
Florian GAIFFE a donné pouvoir à Dimitri COULOUVRAT,  
Eric HOULLEY a donné pouvoir à Gilles ROBERT,  
Céline JEAMBRUN a donné pouvoir à Charles SCHELLE,  
Sylvie LE HIR a donné pouvoir à Denis LEROUX,  
Anthony MERIQUE a donné pouvoir à Franck VILLEMAIN,  
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,  
Catherine ROGNON a donné pouvoir à Kévin FADIN,  
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Laure BOITEUX,  
Marcelline VIPREY a donné pouvoir à Anthony CUENOT.

---

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

**Total des voix exprimées : 217**

**Secrétaire de séance : Daniel PRIEUR**

Les membres du comité syndical **approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.**

Les membres du comité syndical **approuvent le procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité** (9 septembre 2024).

## \* Parc :

### \* Rapport d'activité de la coprésidente du Conseil Scientifique

#### 1. Structuration et Fonctionnement du Conseil Scientifique

- Installation officielle : Mise en place du Conseil scientifique (CoSci) le 8 mars 2024.
- Co-présidence élue : Clémentine Fritsch et Damien Marage.
- Règlement intérieur : Adoption des modalités de fonctionnement, incluant une plénière annuelle, trois réunions en visioconférence, et des ateliers ou journées de terrain. Et signature des chartes déontologiques.

La réunion d'installation du Conseil Scientifique du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger a eu lieu le 8 mars 2024. Cet événement marquant a permis de poser les bases du fonctionnement du CoSci et d'officialiser la co-présidence, assurée par Clémentine Fritsch, chargée de recherche au CNRS en écotoxicologie, et Damien Marage, professeur des universités en géographie et spécialiste des forêts. Une attention particulière a été portée à la diversité des profils des membres, qui représentent une expertise large et pluridisciplinaire : écologues, géographes, hydrogéologues, sociologues, économistes et spécialistes en écotoxicologie. Ces chercheurs, issus d'universités, de centres de recherche (CNRS, INRAE) et de laboratoires locaux, apportent des compétences variées en sciences de l'environnement, en gestion des ressources naturelles, mais aussi en sciences humaines et sociales.

Lors de cette réunion, les membres ont adopté un règlement intérieur définissant les missions du CoSci : éclairage scientifique, expertise, recherche et pédagogie. Ils ont également validé une organisation reposant sur des réunions plénières annuelles, des rencontres en visioconférence et des ateliers thématiques selon les besoins du Parc. Cette diversité de compétences et de modalités de travail confère au Conseil Scientifique une grande capacité d'analyse et d'accompagnement des actions du Parc. Cette réunion, en présence des élus (vice-présidents) et de l'équipe technique, a permis de renforcer l'interconnaissance entre les membres et de poser les bases d'une collaboration prometteuse pour accompagner les projets du Parc dans une dynamique scientifique et opérationnelle.

- Mise en place d'un espace collaboratif sur Drive

Afin de faciliter le partage d'informations et la collaboration au sein du Conseil Scientifique, nous avons mis en place un espace de travail collaboratif sur Drive. Cet outil a été conçu pour centraliser les documents, les saisines, ainsi que les travaux en cours, afin que tous les membres puissent y accéder facilement et en temps réel. Le Drive facilitera également le suivi de l'avancement des projets et la gestion des groupes de travail. Cette organisation assurera une gestion plus fluide et transparente des ressources et renforcera l'efficacité des collaborations en optimisant l'échange d'idées et la circulation de l'information, particulièrement à partir de l'année prochaine.

- Evolution de la composition du Conseil

La composition du Conseil peut être appelée à évoluer en cas d'indisponibilité de long terme ou de démission des membres. Afin de maintenir le panel d'expertise et la diversité des membres qui composent le Conseil, il a été décidé de remplacer au fil de l'eau l'absence d'un membre. Ce renouvellement est mené en accord avec le règlement intérieur, et repose sur une concertation des

membres du CoSci pour identifier un(e) nouvelle personnalité à contacter et la sollicitation auprès de cette personne par les co-présidents.

## **2. Actions et Avis émis par le CoSci**

- Formulation des avis :
  - Développement d'un formulaire de saisine pour structurer et prioriser les demandes.

Le formulaire de saisine du Conseil Scientifique a été mis en place pour structurer et optimiser les demandes d'avis émanant des différentes instances du Parc. Jusqu'ici, les sollicitations arrivaient sous des formes variées, ce qui compliquait leur traitement et leur priorisation. Pour répondre à ce besoin, un modèle inspiré des saisines ministérielles a été élaboré, en tenant compte des spécificités des missions du Conseil et de la Charte du Parc. Ce formulaire guide les demandeurs en les aidant à préciser leurs attentes, à fournir les informations nécessaires (contexte, objectifs, périmètre et données disponibles) et à vérifier que leur requête s'inscrit bien dans le périmètre des compétences du CoSci.

Le 12 novembre, ce modèle a été formalisé et validé lors d'une réunion dédiée. Les discussions ont permis de clarifier les objectifs des saisines : distinguer les éclairages scientifiques (avis synthétiques sur des problématiques précises) des expertises approfondies (analyses détaillées avec recommandations concrètes). Les membres ont insisté sur la nécessité d'alléger et de simplifier le formulaire pour le rendre accessible, tout en garantissant la précision des informations fournies. Le rattachement des saisines à la Charte du Parc a également été souligné comme un point central pour aligner les avis avec les priorités stratégiques. Ce cadre formalisé permettra de mieux prioriser les demandes et d'assurer un traitement cohérent et efficace des sollicitations. Le document final sera présenté à l'exécutif du Parc pour expliquer la démarche.

## **3. Partenariats et Coopérations**

- Rapprochement avec la Zone Atelier Arc Jurassien (ZAAJ) :
  - Discussions pour formaliser le partenariat avec cette infrastructure de recherche labellisée par le CNRS.
  - Opportunité de mutualiser des actions de recherche sur la gestion des écosystèmes et des systèmes socio-écologiques de moyenne montagne, co-construction transdisciplinaire avec les différents acteurs.
  - Du point de vue administratif, il n'y a pas de cadre formel imposé pour acter le partenariat : « Les partenaires de la ZA Arc Jurassien sont les organismes avec lesquels existent des collaborations (bases de données, dispositifs de suivis, etc.), conduisant à des productions scientifiques communes avec les unités de recherche membres, dans les thèmes relevant de la Zone atelier. ». Le partenariat entre la ZAAJ et le PNR reposera ainsi sur des actions communes et collaborations. Celles-ci émergent (exemple de la journée sur l'eau les 30-31 août 2024 à La Chenalotte) et se renforceront.
  - Sur le plus long terme, des outils complémentaires pourront être mobilisés au besoin : conventions pour formaliser les encadrements de stagiaires, les échanges d'informations par exemple, constitution d'un GIS/GIP.
- Collaboration interparc :

- Journée d'échange interparc prévue avec le PNR Haut-Jura autour des enjeux transfrontaliers.

La journée interparc avec le PNR du Haut-Jura, prévue le 10 décembre 2024, a pour objectif principal de renforcer la coopération transfrontalière et d'échanger sur des thématiques communes, telles que la gestion des forêts, l'agriculture, les enjeux liés à l'urbanisation et les mobilités en zones frontalières, et la gestion de la ressource en eau. Cette rencontre permettra de partager des expériences, d'identifier des opportunités d'actions conjointes et de formaliser des groupes de travail sur ces problématiques stratégiques. L'objectif est de consolider les liens scientifiques et opérationnels entre les deux parcs et nos collègues suisses, en tirant parti de leurs complémentarités pour aborder efficacement les défis environnementaux et socio-économiques communs. Un temps participatif sera consacré à la formulation d'une réponse à appel à manifestation d'intérêt (AMI) proposée par la fédération des PNR.

#### **4. Participation à des Événements Structurants**

- Congrès des PNR 2024 : Présence des co-présidents à cet événement national pour échanger sur les transitions écologiques des territoires.

La participation au Congrès des Parcs Naturels Régionaux, qui s'est tenu en octobre 2024, a été une expérience enrichissante pour le PNR du Doubs Horloger. Ce congrès, placé sous le signe de la connaissance et dont le thème était « Apprendre ensemble », a offert une occasion unique de partager des retours d'expérience et d'échanger avec des experts et acteurs des autres parcs. Les ateliers thématiques ont permis de découvrir des approches innovantes, notamment sur la gestion des crises écologiques, la digitalisation des territoires et l'implication des habitants dans les projets de territoire. Nos échanges ont renforcé notre réseau de partenaires et ont alimenté notre réflexion sur des projets communs. Cette participation a non seulement élargi nos perspectives sur les enjeux actuels, mais aussi renforcé notre volonté de collaborer activement avec d'autres Parcs pour répondre aux défis partagés.

#### **5. Perspectives pour 2025**

- Renforcer les collaborations avec les conseils scientifiques d'autres Parcs, en particulier celui du Haut-Jura, ainsi qu'avec les laboratoires de recherche, dans le but de créer des groupes de travail durables ou de développer une action commune en 2025.
- Structurer le partenariat avec la ZAAJ pour intégrer davantage les recherches interdisciplinaires.
- Une réflexion est engagée sur l'opportunité d'une action (note, avis ou auto-saisine, à définir) sur la problématique des grands prédateurs.
- Saisines au fil de l'eau par le PNR

#### **Conclusion :**

L'année 2024 a été une année de structuration pour le Conseil Scientifique. Nous avons consacré une grande partie de l'année à échanger et à apprendre à nous connaître, en établissant les bases d'une collaboration solide et efficace. La réunion d'installation a permis de formaliser notre organisation et de définir notre méthodologie de travail, notamment à travers la mise en place d'un formulaire de saisine, conçu pour rationaliser et homogénéiser les demandes d'avis. Ceci, afin de garantir leur

traitement de manière concertée et transversale. Nous avons également renforcé nos liens avec les Parcs voisins, à travers la participation à des événements comme le Congrès des Parcs et la préparation de la journée interparc avec le Haut Jura. Ces échanges ont permis de mieux comprendre les enjeux communs et d'identifier des pistes concrètes de coopération.

Cette année, bien que centrée sur la mise en place de notre fonctionnement, a permis d'établir un cadre de travail cohérent et identifier des outils pour assurer la réalisation des missions. L'année 2025 marquera le véritable début de notre travail opérationnel, avec des projets concrets qui viendront enrichir nos réflexions.

## **\* Décision Modificative n°1 au budget 2024**

Après échange avec la trésorerie, ce point est finalement sans objet.

## **\* 2024-030 : Quart d'investissement sur l'exercice antérieur**

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur (maire ou président) peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1,

Vu le Code des Juridictions financières et notamment son article L 232-1,

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Doubs Horloger doit pouvoir poursuivre ses actions,

Il est donc nécessaire d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2025, dans la limite des crédits définis ci-dessous et représentant au plus 25% des crédits ouverts au titre de l'exercice 2024.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :**

- **D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2025, dans la limite des crédits définis ci-dessous et représentant au plus 25% des crédits ouverts au titre de l'exercice 2024.**

CHAPITRES	ARTICLES	CREDITS OUVERTS 2024	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU TITRE DE L'ARTICLE L1612-1 DU CGCT
Immobilisations incorporelles		80 750.00 €	20 187.50 €
	202 -Frais de réalisation des documents d'urbanisme	45 000.00 €	11 250.00 €
	2031- Frais d'études	10 000.00 €	2 500.00 €
	2051- Concessions et droits similaires	25 750.00 €	6 437.50 €
Immobilisations corporelles		59 500.00 €	14 875.00 €
	2158- Autres installations, matériels et outillages	7 000.00 €	1 750.00 €
	21838- Autres matériels informatiques	18 000.00 €	4 500.00 €
	21848- Autres matériels de bureau et mobilier	10 000.00 €	2 500.00 €
	2188- Autres immobilisations corporelles	24 500.00 €	6 125.00 €

**Approbation à l'unanimité.**

<b>Nombre de voix : 217</b>	<b>Exprimés (en voix) : 217</b>
<b>- pour : 217</b>	<b>- abstention : 0</b>
<b>- contre : 0</b>	<b>- ne prend pas part au vote : 0</b>

### **\* 2024-031 : Ordres de mission 2025**

Il est proposé de renouveler l'ordre de mission permanent délivré aux agents du PNR du Doubs Horloger. La période de validité s'étend du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Il est valable pour les déplacements à bord de leur véhicule personnel ou en transports en commun sur France, Suisse.

Pour tout autre cas, un ordre de mission spécifique devra être établi auprès du supérieur hiérarchique.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'autoriser le président à signer les ordres de mission permanents.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 217	Exprimés (en voix) : 217
- pour : 217	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

## \* 2024-032 : Installation de l'association Arc Horloger

Contexte :

ARC HORLOGER (AH) est une association de droit suisse, créée le 6 décembre 2024, à l'initiative conjointe de Grand Besançon Métropole (GBM) et d'arcjurassien.ch (aj.ch), qui ont œuvré ensemble pour sa constitution à la suite de l'inscription des savoir-faire en mécanique horlogère et en mécanique d'art sur la Liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. L'objectif de cette association est de fédérer durablement les différentes communautés d'acteurs, de France et de Suisse – artisans, entreprises, institutions, musées, écoles et d'autres encore – concernées par la préservation, la transmission et la valorisation de ces savoir-faire uniques.

La présente démarche s'inscrit dans une logique de soutien au lancement de l'association et dans la continuité des projets menés par le Parc ces dernières années. GBM et le Parc ont notamment porté le volet français de la candidature UNESCO et le Parc a participé à deux projets INTERREG 2020-22 et 2023-25 pour mettre en œuvre les premières mesures de sauvegarde jusqu'à la constitution effective de l'association. Cette mission reflète l'intérêt public local pour le Parc à soutenir l'association tout en optimisant les ressources de la collectivité et en valorisant l'expertise développée au fil des années par ses services. Le Parc dispose d'ailleurs d'un siège au comité de l'association.

Le projet de l'Association s'inscrivant ainsi dans le cadre de la politique publique ci-dessus rappelée et présentant à ce titre un caractère d'intérêt général local, le Parc a décidé d'apporter son soutien à l'Association avec le souci de respecter sa liberté d'initiative ainsi que son autonomie.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le Parc apporte son soutien à l'action de l'association ARC HORLOGER pour la préservation, la transmission et la valorisation des savoir-faire en mécanique horlogère et en mécanique d'art.

Le Parc apporte une subvention en espèces à hauteur de 9 000 € et une subvention en nature. Cette subvention en nature consistera en la réalisation, pour le compte de l'association, de prestations de services assurées par des agents du Parc, précisées par la présente convention d'objectifs et de moyens portant sur la nature de cette prestation et les modalités de calcul de sa valorisation.

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028. Le tableau d'affectation des quote-part des agents pourra être ajusté chaque année.

La subvention en nature consistera en la réalisation, pour le compte de l'association, de prestations de services. Elle couvre le temps de travail des agents du Parc pour l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions d'AH. Ce programme est confié par le comité de l'association, à l'équipe opérationnelle d'AH dont le Parc est membre.



Le périmètre d'organisation de la prestation de services en nature concerne :

- le personnel
- les facilités de bureau et moyens administratifs (ex : locaux, téléphone, fournitures de bureau...).
- l'accès à certains services du Parc (ex : moyens de déplacement, courrier, moyens informatiques...)

Les temps des agents dans l'équipe opérationnelle sont les suivants : équivalent de 30 % d'un poste soit 17 250 €.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'autoriser le président à faire adhérer le Parc en tant que membre de l'association ARC HORLOGER et à verser une cotisation prévisionnelle de 1 000 € par an ;
- En rectification de la délibération n°2024-027, d'autoriser le président à signer une convention d'objectifs et de moyens, avec l'association ARC HORLOGER, permettant de verser une subvention financière de 9 000 € ainsi qu'une prestation de service en nature équivalent à 17 250 €.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 217	Exprimés (en voix) : 217
- pour : 217	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

### **\* 2024-033 : Convention avec Grand Besançon Métropole, agglomération Porte du Parc**

Des démarches conjointes ont été initiées depuis plusieurs années entre l'agglomération bisontine et le Parc naturel régional du Doubs horloger. Par ailleurs, la communauté de communes du Val de Morteau fait partie du pôle métropolitain centre Franche-Comté.

L'adoption d'une convention-cadre entre GBM et le PNR du Doubs horloger vise à étendre et à diversifier la dynamique de coopération. À cette fin, Denis LEROUX est venu présenter le PNR, à l'occasion du conseil communautaire de GBM le 23 mai 2024. Cette étape a ensuite permis de préciser les contours d'un partenariat établissant GBM en ville porte du PNR. Ce dispositif de ville porte constitue pour un PNR un mode de coopération avec un territoire urbain situé à proximité. La souplesse prévaut, les domaines visés à travers ce partenariat varient en fonction de la situation locale.

La convention-cadre définit l'objet du partenariat et son fonctionnement. Elle traite ainsi des domaines concernés, de la gouvernance, des modalités d'organisation et de communication. Elle pourra être complétée au fur et à mesure, en fonction des besoins, de conventions spécifiques relatives à tout projet de coopération qui nécessiterait une définition précise de son objet et des modalités de mise en œuvre.

Eu égard à la nature des territoires concernés, huit domaines d'échanges et de coopération sont identifiés comme prioritaires : concertation PNR-GBM sur la démarche Arc horloger ; développement d'une offre touristique fondée sur l'horlogerie ; écotourisme et itinérance ; conciliation des activités de plein air avec la préservation de la nature ; éducation à la citoyenneté et à l'environnement ; promotion de l'aménagement et de la construction durables ; forêt durable et multifonctionnelle ;

développement économique et industrie durables. Cette liste pourra être complétée chemin faisant de problématiques à valider dans le cadre du partenariat institutionnel.

La convention-cadre définit également le partenariat institutionnel, avec notamment une parité entre les deux entités signataires au sein d'un comité ville porte reposant sur des élus, dont un élu référent transversal par structure. Le document précise également les conditions du fonctionnement au plan technique, en appui sur un service désigné dans chacune des deux structures afin d'assurer l'animation. Enfin, la communication est envisagée de manière globale, à compléter en fonction des actions qui seront menées au fil du temps.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :**

- **D'autoriser le président à signer la convention de partenariat avec Grand Besançon Métropole.**

**Approbation à l'unanimité.**

<b>Nombre de voix : 217</b>	<b>Exprimés (en voix) : 217</b>
- <b>pour : 217</b>	- <b>abstention : 0</b>
- <b>contre : 0</b>	- <b>ne prend pas part au vote : 0</b>

### **\* 2024-034 : Création d'une consigne vélo**

Afin de développer le stationnement vélo sur le territoire, le Parc naturel régional du Doubs Horloger a lancé le travail sur la création d'une consigne vélo collective.

Le Parc souhaite travailler avec une architecte afin de dessiner la consigne vélo et l'adapter au terrain où aura lieu la mise en place de cette consigne expérimentale. Il sera prévu d'accueillir 14 vélos dans la consigne, avec un revêtement en bois. Le coût de cette mission avec un architecte et de la réalisation de l'abri est estimé à 33 154 euros HT. Cette opération est financée par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 100 %.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :**

- **D'autoriser le président à solliciter les subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 33 154 € ;**
- **D'autoriser le président à engager les dépenses relatives à cette action.**

**Approbation à l'unanimité.**

<b>Nombre de voix : 217</b>	<b>Exprimés (en voix) : 217</b>
- <b>pour : 217</b>	- <b>abstention : 0</b>
- <b>contre : 0</b>	- <b>ne prend pas part au vote : 0</b>

### **\*Pays Horloger :**

#### **\* 2024-035 : Plan de mobilités simplifié**

CONTEXTE :

La charte du Parc naturel régional du Doubs Horloger indique l'importance de travailler sur la diminution de la dépendance à la voiture individuelle. Avec la mise en place du Plan doux horloger et la création de la marque des mobilités Owdoos, nous souhaitons lancer un plan de mobilités simplifié afin de pouvoir déployer la marque Owdoos et avoir une stratégie commune au Pays Horloger sur les mobilités.

#### DESCRIPTION :

Le plan de mobilités simplifié (PdMS) est un outil qui a été mis en place à la suite de la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) en 2019, à disposition des territoires moins denses. L'échelle du Pays Horloger a été choisie car cela correspond à l'échelle du bassin de mobilité défini par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Un travail avec les 3 CC sera donc mis en place.

Les objectifs du plan de mobilités simplifié pour le Pays horloger seront les suivants :

- Définir une feuille de route cohérente à l'échelle du SCoT ;
- Rendre effective la marque Owdoos ;
- Conforter la prise de compétence mobilité des EPCI et favoriser la mutualisation et la coopération entre les 3 CC ;
- Faciliter les réponses aux AAP et les échanges avec les partenaires.

Ce plan de mobilité simplifié couvrira les actions sur les 5 prochaines années et sera un premier plan de mobilité. L'objectif est donc de créer une cohérence entre les différents modes qui existent déjà, d'améliorer la visibilité et la lisibilité de ces modes pour le grand public et de déployer quelques aménagements nécessaires à mettre en œuvre pour améliorer les mobilités sur le territoire.

Le plan se déroulera en 3 phases : un diagnostic, afin de recenser tous les projets existants et avoir une analyse plus qualitative avec des questionnaires et entretiens, suivi de la création de plusieurs scénarios, puis de l'écriture d'un plan d'action. L'objectif sera de valider politiquement ce plan d'ici automne 2025.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :**

- **D'autoriser la réalisation d'un plan de mobilités simplifié par les agents du Pays Horloger**

**Approbation à l'unanimité.**

<b>Nombre de voix : 217</b>	<b>Exprimés (en voix) : 217</b>
- <b>pour : 217</b>	- <b>abstention : 0</b>
- <b>contre : 0</b>	- <b>ne prend pas part au vote : 0</b>

### **\* 2024-036 : Marque OWDOO**

#### **Contexte :**

En finalisant le Plan doux horloger, il a été décidé de créer une marque pour parler du réseau cyclable qui se déploie et des aménagements qui apparaissent. La marque « Owdoos, les mobilités actives » a été créée. Par la suite, il a été décidé de faire évoluer la marque Owdoos vers une marque de mobilités durables.

#### **Description :**

Owdoos devient donc une marque de mobilités durables, c'est-à-dire qu'elle sert à promouvoir les

mobilités alternatives à la voiture individuelle. Pour cela, la marque accompagnera toutes les mobilités déployées par les Communautés de communes du Pays Horloger, autorités organisatrices de la mobilité. Cela a pour but de faciliter la lisibilité des différents moyens de transports mis en place par les CC et de permettre aux habitants de trouver le moyen le plus adapté sur l'ensemble du Pays Horloger.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :**

- **De déployer la marque Owdoo pour les mobilités organisées par les EPCI AOM du Pays Horloger.**

**Approbation à l'unanimité.**

<b>Nombre de voix : 217</b>	<b>Exprimés (en voix) : 217</b>
- <b>pour : 217</b>	- <b>abstention : 0</b>
- <b>contre : 0</b>	- <b>ne prend pas part au vote : 0</b>

## **\* 2024-037 : Lettre ouverte pour sauver le Plan Vélo**

CONTEXTE :

Le Plan vélo et marche 2023-2027, lancé par la ministre Elisabeth Borne, prévoyait un budget de 2 milliards d'euros chaque année sur le développement d'aménagements cyclables notamment. Lors du dernier projet de loi de finances, seule une enveloppe de 100 millions est présentée, afin de finir de payer les crédits en cours.

DESCRIPTION :

Sans le fonds prévu pour la création de nouveaux aménagements cyclables, ce sont de nombreux projets d'aménagements cyclables que les collectivités territoriales ne pourront plus financer. Le Plan doux horloger pourra donc être directement impacté.

Les associations nationales vélos, Vélo et territoires et le Club des Villes cyclables et marchables, ont donc décidé d'écrire une lettre ouverte afin de :

Répondre aux 400 territoires qui attendent depuis 2023 de savoir si leurs projets sont retenus ;

Lancer une deuxième cohorte de territoires peu denses démonstrateurs.

La ville de Besançon et le Pays de Montbéliard Agglomération ont signé cette lettre ouverte ainsi que la PNR des Grands Causses. Plus de 300 collectivités ont signé cette lettre. Il revient donc de savoir si le PNR du Doubs Horloger signe cette lettre ouverte, en soutien aux collectivités territoriales.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :**

- **D'autoriser le Président à signer la lettre ouverte.**

**Approbation à l'unanimité.**

<b>Nombre de voix : 217</b>	<b>Exprimés (en voix) : 217</b>
- <b>pour : 217</b>	- <b>abstention : 0</b>
- <b>contre : 0</b>	- <b>ne prend pas part au vote : 0</b>

## \* Subvention des postes : Santé et urbanisme

### • 2024-038 : Santé

Le conseil régional de Bourgogne Franche Comté dans le cadre du contrat territoire en action (TEA), soutien l'ingénierie des territoires de contractualisation. Ce soutien peut concerner jusqu'à 3 postes. A ce titre nous souhaitons déposer 2 demandes de soutien sur des postes rentrant dans les priorités régionales et fléchées sur les missions Pays et SCoT.

Le plan de financement pour le poste de chargée de mission santé est le suivant :

- Dépenses : 48 933 €
  - o Poste : 48 933 €
  - o Frais de déplacement : 4000 €
- Recettes : 52 933 €
  - o ARS : 26 466 €
  - o Région BFC : 15 930 €
  - o Autofinancement : 9 787 €

A noter que les frais de déplacement n'entrent que dans l'assiette éligible que de l'ARS.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :**

- **D'autoriser le président à solliciter la subvention de fonctionnement auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté**

**Approbation à l'unanimité.**

<b>Nombre de voix : 217</b>	<b>Exprimés (en voix) : 217</b>
<b>- pour : 217</b>	<b>- abstention : 0</b>
<b>- contre : 0</b>	<b>- ne prend pas part au vote : 0</b>

### • 2024-039 : Urbanisme et SCoT

Le conseil régional de Bourgogne Franche Comté dans le cadre du contrat territoires en action (TEA), soutien l'ingénierie des territoires de contractualisation. Ce soutien peut concerner jusqu'à 3 postes. A ce titre nous souhaitons déposer 2 demandes de soutien sur des postes rentrant dans les priorités régionales et fléchées sur les missions Pays et SCoT.

Le poste urbanisme sera consacré à 80 % à la finalisation du SCoT et aux avis afférents. Les 20 % restants seront consacrés à la dimension Parc.

Le plan de financement pour le poste de chargée de mission urbanisme est le suivant :

- Dépenses : 51 536,52 €
- Recettes :
  - o Région BFC : 20 614,60 €
  - o Autofinancement : 30 921,92 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'autoriser le président à solliciter la subvention de fonctionnement auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Approbation à l'unanimité.

<b>Nombre de voix : 217</b>	<b>Exprimés (en voix) : 217</b>
- pour : 217	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

## \* 2024-040 : Santé : Olympiades des séniors

### Contexte

Le Contrat Local Santé 2023-2028 comporte une Fiche Action (12) dédiée au déploiement d'actions en faveur des seniors.

La pratique d'une activité physique adaptée régulière contribue à la prévention de la perte d'autonomie et à la réduction des chutes. Cette action vise un public de personnes de 60 ans et plus vivant à domicile. Elle a pour objectif de lutter contre l'isolement par le biais de cycles d'activité physique organisés dans chaque communauté de communes du Pays Horloger, et de promouvoir l'activité physique adaptée de façon conviviale. Des Olympiades, organisées par les lycéens du Bac pro service à la personne et animation territoriale (SAPAT) clôtureront de façon ludique ce cycle d'ateliers.

### Objectifs

Les objectifs de cette action sont de lutter contre l'isolement des personnes âgées vivant à domicile par le biais d'activité physique adaptée, de prévenir le risque de chute et de favoriser le maintien à domicile.

### Descriptif

Cette action sera mise en œuvre en plusieurs étapes :

- Sensibilisation des élèves aux enjeux de l'activité physique adaptée : appui par le Réseau Sport Santé ainsi que de Promotion Santé sur le montage de projet.
- Cycle de 10 séances d'activité physique adaptée proposé aux personnes âgées de plus de 60 ans vivant à domicile. Chaque séance comprendra : 45 minutes d'activité physique suivi d'un temps d'échanges avec un professionnel pendant environ 1h. Ce cycle sera proposé pour 8 à 10 personnes sur chaque communauté de communes du Pays Horloger : Val de Morteau, Plateau du Russey et Pays de Maîche. 4 équipes seront ainsi constituées. Les personnes isolées pourront se rendre aux séances grâce à un système de covoiturage et à du transport à la demande mis à leur disposition (sur inscription préalable). Un lien sera fait avec les associations sportives locales proposant de l'activité physique adaptée afin d'encourager les participants à s'inscrire par la suite.
- Olympiades intergénérationnelles réunissant les 3 équipes, organisées par les élèves de 1ère SAPAT qui se dérouleront sur une journée et permettront aux participants de mettre en pratique les séances mais également d'aller à la rencontre d'autres personnes du territoire, et de vivre une journée placée sous le signe de la convivialité. Les épreuves auront lieu le matin, suivies d'un repas proposé par les élèves et d'un temps d'échanges sur les enjeux de l'activité physique pour les seniors avant la remise des prix dans l'après-midi.

Partenaires / ressources :

- Le lycée des Fontenelles, classe de 1ère Bac Pro filière services à la personne et animation territoriale (SAPAT).
- Les professeurs en activité physique adaptée du territoire : Cyril Billod et Morgane Cangero
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays Horloger (CPTS PH) et ses professionnels de santé adhérents (notamment diététicienne, ergothérapeute, psychomotricienne)
- Promotion Santé BFC
- Le Réseau Sport Santé

#### Budget

Activité	Poste de dépense	Coût TTC
<b>Cycle de séances APA</b>	Prestation de services	3770,00 €
<b>Communication</b>	Impression affiches, flyers	300,00 €
<b>Olympiades</b>	Formation CPS et conduite de projet	2310,00 €
<b>Olympiades</b>	Matériel sport adapté	1330,70 €
<b>Repas Olympiades</b>	Prestation de services	850,00 €
<b>Olympiades</b>	Professionnels de santé	1950,00 €
<b>Olympiades</b>	Petit matériel	300,00 €
<b>Olympiades</b>	Tee-shirts participants	959,40 €
<b>TOTAL</b>		<b>11770,10 €</b>

Ce projet sera financé à 100% par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Doubs, dans le cadre de la réponse à un Appel à projets à l'été 2024.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **D'autoriser le président à solliciter la subvention auprès de la Conférence des financeurs de l'autonomie**
- **D'autoriser le président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

**Approbation à l'unanimité.**

<b>Nombre de voix : 217</b>	<b>Exprimés (en voix) : 217</b>
- <b>pour : 217</b>	- <b>abstention : 0</b>
- <b>contre : 0</b>	- <b>ne prend pas part au vote : 0</b>

### **\* 2024-041 : Subvention 2024 Pôle des Microtechniques**

Le Pays Horloger est financeur du Pôle de compétitivité des Microtechniques depuis sa création. Un pôle de compétitivité est un organisme labellisé par l'Etat pour accélérer le lien entre le monde de la recherche et de l'innovation et celui des entreprises.

Ce soutien est complémentaire à celui que nous accordons à l'association Luxe & Tech dont les entreprises adhérentes peuvent opter pour une adhésion combinée au Pôle.

Notre soutien s'élève à 3 000 € pour l'année 2024.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :**

- **D'autoriser le versement d'une subvention de 3000 € au Pôle des Microtechniques.**

**Approbation à l'unanimité.**

<b>Nombre de voix : 217</b>	<b>Exprimés (en voix) : 217</b>
- <b>pour : 217</b>	- <b>abstention : 0</b>
- <b>contre : 0</b>	- <b>ne prend pas part au vote : 0</b>

## **\* Divers :**

### **\* Accueil de la nouvelle chargée de mission tourisme**

Présentation d'Amélie Froidevaux qui a pris ses fonctions mi-août 2024. En remplacement de Sylvie Personeni partie en retraite le 30 juin 2024.

### **\* Solarisation des bâtiments publics**

Le lancement de la démarche est prévu en janvier, les communes seront invitées à cette occasion.

Ces travaux s'appuieront dans un premier temps sur l'étude conduite par notre stagiaire et lors de la démarche ZAER. Nous serons pour cela en partenariat avec le SYDED.

### **\* Ateliers Hors les Murs**

La commune de Bonnetage a été lauréate d'un appel à projets lancé par la Fédération des Parcs naturels régionaux et bénéficiera des travaux d'étudiants de Paris et d'Angers début janvier 2025.

Les résultats de ces travaux seront communiqués à toutes les communes du Parc.

### **\* Actualités des commissions**

**Santé :** Le CoPil du CLS a eu lieu récemment pour faire le point sur les différents axes du contrat.

**Transfrontalier :** lancement du Plan Territorial intégré de coopération avec le Parc du Doubs en Suisse.

**Tourisme :**

- Contrat de station : la région nous demande de prioriser mais il faut travailler avec la finalité de cette priorisation
- Marque Valeurs Parcs : Conforter la méthode avec l'approche proposée par Amélie
- Belvédères : Il faut redémarrer la dynamique

**Urbanisme :** toujours un important travail sur les permis et les autorisations

**Economie :** Se diriger vers la création d'une commission en début d'année.



- Identifier et écrire le positionnement du Parc
- Les sollicitations sont nombreuses sur la RSE, l'UNESCO, les mobilités. Il faut aussi structurer avec l'intercommunalité.
- Il restera à traiter l'avenir de Luxe & Tech s'ils nous sollicitent.
- L'une des priorités de Territoires d'industrie est la transition écologique, mobilisation possible dans le cadre de la convention des entreprises pour le climat.

#### **Milieus Naturels :**

- Retour du congrès des Parcs : l'action de prévention de morsures de Tiques a beaucoup plu
- Bonne nouvelle, nous sommes retenus par l'OFB à l'appel à projets pour les Atlas de la biodiversité communaux

#### **Agriculture :**

- Lancement du Projet Alimentaire Territorial avec nos partenaires
- PAEC : Nous avons été retenus comme animateurs

#### **Culture et patrimoines :**

- Installation de l'association Arc Horloger le 6 décembre juste après le forum de la formation
- Se projeter pour les Journées européennes du patrimoine de septembre

### **\* Bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux**

Notre directeur Yannick NANCY a été nommé au bureau de la Fédération des PNR au sein du collège des directeurs pour un mandat de 3 ans.

### **\* Communication : Une double page clé en main à diffuser sur les canaux de communication des communes et des Communautés de communes membres du Parc (cf. en annexe)**

La période des bulletins municipaux et intercommunaux de fin ou de début d'année approche ! Comme les années précédentes, les communes et les Communautés de communes membres sont nombreuses à consacrer une ou deux pages pour mettre en lumière quelques-unes des actions du Parc naturel régional du Doubs Horloger et de valoriser notre collaboration.

Un nouveau support quelque peu différent de « l'Info Parc » a été spécialement conçu. Plus exhaustif, il se compose d'une double page qui liste une multitude de projets concrets menés, accompagnés de visuels présentant la grande mission thématique associée. Cette double page offre l'avantage de cibler l'ensemble des 94 communes et des 6 Communautés de communes membres du Parc. Epuré et esthétique, ce support permet aux habitants mais également à l'ensemble des élus de chaque conseil de comprendre en un rapide coup d'œil ce qu'est le Parc, ses actions et sa plus-value pour le territoire.

Différents formats disponibles : A3 en PDF et PNG, deux A4. Si besoin, contacter la chargée de communication à l'adresse suivante : [oceane.vincent@parcdoubshorloger.fr](mailto:oceane.vincent@parcdoubshorloger.fr)



Outre les bulletins municipaux et intercommunaux, ce document étant relativement pérenne, peut être relayé sur l'ensemble des les canaux de communication : panneaux d'affichage et/ou en mairie, site internet, application mobile, réseaux sociaux, newsletter...



## \* Agenda

- 6 décembre : Création de l'association Arc Horloger
- 10 décembre : Conseil scientifique avec le Parc du Haut-Jura
- 12 et 13 décembre : Visite du président de la fédération des Parcs

## \* Calendrier des réunions Comité et Bureau 2025

- |                                       |                                    |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| • 21/01 : Exécutif                    | • 17/06 : Exécutif                 |
| • 06/02 : Comité syndical DOB         | • 03/07 : Comité syndical          |
| • 18/02 : Exécutif                    | • <b>15/07 ou 19/08 : Exécutif</b> |
| • 06/03 : Comité syndical CA BP       | • 04/09 : Bureau                   |
| • 18/03 : Exécutif                    | • 16/09 : Exécutif                 |
| • 03/04 : Bureau                      | • 02/10 : Bureau                   |
| • 15/04 : Exécutif                    | • 21/10 : Exécutif                 |
| • <b>Mardi 06/05 : Bureau</b>         | • 06/11 : Bureau                   |
| • 20/05 : Exécutif                    | • 18/11 : Exécutif                 |
| • <b>22/05 : Assemblée des maires</b> | • 04/12 : Comité syndical          |
| • 05/06 : Bureau                      | • 16/12 : Exécutif                 |

Le Président

Denis Leroux

